

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 21 septembre 2021 – 20H00

PRÉSENTS : Mme FOURNILLON, M. GRANGE, Mme STÉRIN, M. MARTIN, Mme SCHREINEMACHER, M. PAGET, Mme DECQ-CAILLET, M. LANASPÈZE, Mme GABAUDE, Mme LOSKA, Mme LEVY-NEUMAND, M. PAUME, Mme BERTAGNOLLI, M. FARGIER, M. AMBLARD, Mme GIROUX, Mme JAMBON, M. PONCHON, Mme BERERD, M. CAVERT, Mme TEIXEIRA VALPASSOS, M. CAPPEAU, Mme de la RONCIÈRE, M. ROBERT, M. MABIALA.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. FRANCILLON a donné procuration à Mme DECQ-CAILLET,
M. JAILLARD a donné procuration à Mme SCHREINEMACHER,
M. DUPERRIER a donné procuration à M. AMBLARD,
Mme LETARD a donné procuration à M. MABIALA.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 21 septembre, à 20 heures 00, en salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Rose-France FOURNILLON, Maire.

Madame Aude GIROUX est désignée secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 JUILLET 2021

Il a été approuvé par tous les membres présents à cette séance.

II - INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire demande si nous avons constaté le réel démarrage du chantier de l'Esplanade avec la sortie de terre de 2 premiers immeubles qui devraient être livrés fin 2022. En temps masqué, le programme des 3 autres immeubles C, D et G avance pour un démarrage prévu en 2023 et une livraison en 2024.

Dans le même temps, nous travaillons avec la Métropole pour organiser l'offre commerciale qui en coordination avec les commerces, va permettre une organisation et une réflexion. Madame le Maire confirme leur volonté de ne pas pénaliser le tissu commerçant de la commune sur le Bourg et le Barriot. D'ailleurs, nous sommes heureux de l'ouverture le 07 septembre, d'un nouveau commerce au Bourg, la Marcotte. Local acheté par la commune dans le cadre du plan de sauvegarde des commerces visant à maintenir l'attractivité et un commerce varié et de qualité sur les différents pôles de Dardilly. Nous restons attentifs à la complémentarité des nouveaux commerces avec l'offre existante.

En ce moment, se déroule la quinzaine du Développement Durable avec des animations riches et variées dont vous pouvez retrouver le détail sur le site www.Dardilly.fr

Madame le Maire souhaite évoquer la belle matinée de remise de 170 composteurs offerts par la Métropole. Cette opération a permis de montrer à quel point les Dardillois sont impliqués dans le développement durable et donne raison à une politique que nous menons depuis des années à Dardilly dans ce domaine. Madame la Vice-Présidente, présente à cette matinée, a d'ailleurs écrit à Madame le Maire « Dardilly est une commune exemplaire en matière de développement durable ». Madame le Maire ajoute que nous pouvons être très fiers.

Madame le Maire passe tout d'abord la parole à Madame DECQ-CAILLET, adjointe à la Culture et à la Communication.

Madame DECQ-CAILLET dit que le Forum des Associations du 4 septembre, a rassemblé 74 associations qui étaient présentes sur les sites de l'Aqueduc et du gymnase Moulin Carron. 1700 entrées ont été comptabilisées en moyenne sur les 2 sites.

Pour les journées du Patrimoine, il y a eu 400 entrées en moyenne au Fort du Paillet en comptant les enfants. 6 guides bénévoles ont assuré les visites du Fort le dimanche 19 septembre. Pour les Outils d'Antan aucune information n'a été communiquée. Pour la Maison Natale du Curé d'Ars, il y a eu 15 visiteurs le samedi et 51 le dimanche.

En ce qui concerne l'ouverture de la saison culturelle du vendredi 17 septembre à l'Aqueduc, il y avait 262 spectateurs pour la présentation du programme de la saison 2021-2022. On a pu voir quelques clips humoristiques mettant en scène toute l'équipe de l'Aqueduc. Il y a eu la présentation d'un magnifique spectacle appelé Féloche and the Mandolin' Orchestra qui a l'issue de la représentation ont quitté la scène et invité le public à les suivre dans l'Atrium. Le spectacle s'est poursuivi hors la scène face à un public enthousiaste, battant des mains, dansant et chantant avec l'orchestre jusqu'à plus de 23h. Ensuite quelques chiffres de vente à la billetterie pour cette rentrée : 1428 places ont été vendues pour un montant de 13 268 €. 203 abonnements. Pour ce qui est du taux de remplissage des spectacles dans les semaines à venir, celui de Vincent DEDIENNE est déjà complet à 300 places. Il reste des places pour les spectacles suivants : le 1^{er} octobre, le Porteur d'histoires, un délice pour notre imaginaire et un pur moment de bonheur ; le 8 octobre, Spin-Off de la compagnie Hafid-Sour qui mêle Hip pop, danse contemporaine et cirque aérien ; Andre y Dorine le 16 octobre, c'est un chef d'œuvre, une histoire d'amour, un moment de grâce et d'émotion.

Les œuvres du célèbre peintre Balthazar « Paradis Oubliés » sont encore proposées jusqu'au 8 octobre. Il y aura également le Ludo'café, le samedi 25 septembre pour se retrouver et jouer entre amis ou en famille.

Dans le cadre du festival Lumière, dimanche 10 octobre à 17h00, projection du magnifique film de Jane CAMPION « Portrait de femmes » toujours à l'Aqueduc.

Patrick FRANCILLON, absent ce soir a chargé Madame DECQ-CAILLET de parler du stand de proximité. La proximité est un objectif fort du mandat. Le but de ce stand proximité est d'aller à la rencontre des Dardillois, d'échanger, de connaître leurs besoins et de recenser leurs idées. Le stand a déjà été déployé sur le marché à deux reprises le vendredi après-midi. Sa fréquence de présence est une fois par mois. Le calendrier de présence sur le marché sera communiqué sur le site de la commune, sur les réseaux sociaux et sur illiwap. Il est très apprécié des Dardillois qui fréquente le marché. D'ailleurs il faut noter 2 fois plus d'interventions de Dardillois sur le stand entre la première et la seconde présence. Une dizaine de sujets ont été abordés par nos concitoyens. En fait, il s'agit d'un engagement fort de l'équipe municipale d'apporter des réponses à toutes les questions. Des élus sont présents également sur le stand en plus de Patrick FRANCILLON. La proximité était également au forum des associations toujours avec des élus. Ce fut l'occasion d'aller à la rencontre des associations pour présenter la proximité. Le stand a été aussi installé à Montcourant – La Beffe le samedi 11 septembre de 9h30 à 12h00. Sept élus dont Madame le Maire répondaient aux questions de 15 familles représentant l'ensemble des quartiers. La raison principale de la présence du stand était de faire le point sur le début des travaux d'adduction d'eau dans le secteur. Toujours l'occasion également d'évoquer d'autres besoins tel que l'aménagement du square pour les boulistes avec une installation de tables et de bancs dans le cadre du budget participatif alloué aux habitants. Les prochaines étapes verront la présence du stand lors de

plusieurs manifestations de la commune et pour rappel une fois par mois sur le marché. La présence du stand dans tous les secteurs de Dardilly est un projet fort de l'équipe municipale. Une thématique sera choisie à chaque fois. Patrick FRANCILLON et une majorité d'élus seront bien évidemment présents sur ces événements. Pour toute question, vous pouvez joindre Patrick FRANCILLON à l'adresse contact de la mairie.

Madame le Maire passe la parole à Madame SCHREINEMACHER adjointe à l'Enfance, Petite Enfance et Education au Développement Durable.

Madame SCHREINEMACHER souhaite parler de la rentrée des classes. Pour les 1 023 enfants scolarisés sur Dardilly, tout s'est très bien passé. Madame le Maire s'est rendue dès 8h30 dans les écoles pour saluer les parents, les enfants et les enseignants. Les conseillers municipaux se sont rendus dans les 3 écoles pour saluer également tout le monde et voir le bonheur de tous de se retrouver après 1 mois et demi de vacances. Petite précision en terme de protocole, il y a maintenant un code de 4 couleurs selon la situation sanitaire. Nous sommes dans le jaune donc cela sous-entend que les enfants doivent porter le masque pendant la classe mais également à l'extérieur dans la cour et les abords des écoles. Particularité pour le sport, bien entendu on l'enlève si la distanciation est respectée. Pour tout ce qui est périscolaire le même protocole a été adopté c'est-à-dire le masque à l'intérieur et au centre de loisirs du mercredi, le masque est enlevé parce que les enfants ont suffisamment de distance entre eux à l'extérieur. Le plan Vigipirate est de nouveau respecté, les parents restent à l'extérieur, pas d'attroupement autour des écoles ; la police municipale est vigilante à ce niveau-là.

Autre bonne nouvelle, le Conseil Municipal des Enfants s'est enfin réuni samedi dernier après avoir annulé 3 fois de suite la journée de démarrage à cause de la crise sanitaire. Le matin, ils se sont rendus à l'accrobranche ensuite ils ont pique-niqué au parc de l'Aqueduc et enfin ils ont travaillé. Madame le Maire, Madame JAMBON et Madame SCHREINEMACHER leur ont rendu visite en début d'après-midi avant qu'ils ne se mettent à travailler par commission. C'est toujours un plaisir de voir l'engouement, les projets, le dynamisme. Elles ont beaucoup échangé avec eux, c'était très riche, pleins de jolis projets. Madame SCHREINEMACHER souhaite terminer par son échange avec le lycée horticole. Lors d'un Conseil d'Administration au mois de juin un enseignant m'avait demandé si on pouvait intervenir auprès des classes, des jeunes lycéens pour parler de notre engagement de la citoyenneté. C'est Yves JAILLARD qui mardi dernier s'est rendu au lycée et a rencontré une classe de seconde Pro avec laquelle il a bien échangé. Nous allons poursuivre cet échange. L'idée serait aussi de venir un jour avec nos jeunes élus du Conseil des Jeunes pour que la jeunesse parle à la jeunesse. C'est un projet mais qu'il faudrait mettre en place sur le temps scolaire donc un peu compliqué.

Madame le Maire nous fait part de l'agenda à venir.

La semaine bleue se déroulera du 4 au 11 octobre avec un beau programme.

Samedi 9 octobre se tiendra à l'Aqueduc l'accueil des nouveaux habitants avec tout d'abord une présentation des élus et des projets ensuite le tour de la commune en bus et le traditionnel pot de l'amitié pour terminer.

Le Festival Lumière du 9 au 17 octobre comme l'a annoncé notre adjointe. A Dardilly ce sera donc le dimanche 10 octobre à l'Aqueduc avec la projection à 17h30 du film « Portrait de Femmes » de Jeanne CAMPION.

III - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°037_DL2020 du conseil municipal en date du 16 juin 2020, elle a pris les décisions suivantes :

1 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise AXIMA d'un marché concernant l'installation d'une citerne de récupération d'eaux pluviales sur l'esplanade de l'Aqueduc pour un montant total de 76 200 € TTC.

2 - Signature entre le groupement de commande des communes de Dardilly, Champagne au Mont d'Or, La Tour de Salvagny, Limonest et l'entreprise ENGIE COFELY d'un marché mutualisé pour l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation. La durée du marché est fixée à 6 ans et prendra fin le 31 juillet 2027.

3 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise CPS d'une mission de coordination S.P.S. dans le cadre de la restauration des façades de l'église St Claude pour un montant total de 2 772 € TTC.

4 - Signature entre la commune de Dardilly et l'entreprise NEORIZONS d'un acte d'engagement concernant la « démarche citoyenne – territoire d'engagement » pour un montant total de 38 601 € TTC. Le délai d'exécution du marché est de 6 mois.

Madame le Maire ajoute que cette démarche qui va durer plusieurs mois et nous amener à travailler de façon très précise dans l'action citoyenne et la proximité fera l'objet d'un remboursement intégral par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

5 - Signature d'un arrêté de tarification portant sur la tarification de l'opération poules dans le cadre de la Quinzaine du Développement Durable du 11 au 25 septembre 2021.

La tarification de la vente de deux poules + 1 sac de grains de 25 kg est fixée à 18 €.

6 – Signature d'un arrêté de tarification portant sur la tarification des concessions, caveaux, cavurnes et des columbariums.

Article 1 : Les dispositions contenues dans les arrêtés n°433/2019 du 28 juin 2019 et n°191/2020 du 25 mars 2020 sont abrogées.

Article 2 : Le 01 juillet 2021, les prix des concessions, des caveaux, des cavurnes et des cases columbariums dans le cimetière communal sont fixés comme suit :

Concession temporaire 15 ans au m ² ou renouvellement	145 €
Concession trentenaire 30 ans au m ² ou renouvellement	290 €
Caveau classique (2 places) uniquement le caveau implanté en E49	2 106 €
Caveau classique (2 places) uniquement les caveaux implantés de F40 à F53	2 155 €
Caveau paysager de F10 à F13	1 500 €
Cavurne «caveau» de J5D à J7F	380 €
Emplacement cavurne et renouvellement 15 ans	145 €
Emplacement cavurne et renouvellement 30 ans	290 €
Columbarium 15 ans	450 € avec plaque
Columbarium 30 ans	800 € avec plaque
Renouvellement columbarium 15 ans	340 €
Renouvellement columbarium 30 ans	680 €
Plaque Jardin du Souvenir	40 €

Madame de la RONCIÈRE souhaiterait un peu plus de précisions sur le point n°4.

Monsieur FRANCILLON étant absent Madame le Maire rappelle que c'est la Métropole qui a indiqué sciemment que la Commune de Dardilly avait une démarche de proximité importante et qu'elle avait prévue dans le plan de mandat de développer la participation citoyenne. Nous avons reçu les personnes de cet organisme d'État qui travaillent sur la mise en place d'une démarche auprès des communes

volontaires. Nous allons donc être accompagnés par un cabinet qui va avoir une démarche très précise en rencontrant les habitants, en travaillant également avec les élus, en bâtissant un cahier des charges de ce que peut être la participation citoyenne à Dardilly, ce qu'attendent les Dardillois en terme de participation à la vie communale. C'est une démarche importante qui va durer plusieurs mois et qui va nous permettre de mettre en place ce que nous souhaitons par notre programme en ce qui concerne la participation citoyenne.

Madame GABAUDE précise que sur le thème participation citoyenne il y a déjà des actions engagées.

Madame FOURNILLON dit que par exemple, nous avons déjà un stand proximité. On a fait de la proximité quelque chose de très concret. Mais pour autant cela va plus loin, il faut qu'aujourd'hui les habitants sentent qu'ils peuvent travailler avec la municipalité, qu'ils peuvent s'exprimer, bâtir avec nous des choses et pour ça nous avons besoin d'être accompagné par des structures qui savent faire et qui vont pouvoir nous aider. Sachant que ce sont des montants effectivement importants mais très subventionnés par l'État donc nous aurons des remboursements de nos frais.

Madame TEIXEIRA VALPASSOS demande si des personnes vont nous accompagner sur le terrain et s'il y aura de la formation ?

Madame le Maire répond que oui. Nous aurons au fur et à mesure des états et nous rendrons compte régulièrement au Conseil Municipal de ces travaux.

IV - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 – Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes pour les exercices 2013-2018

Rapporteurs du dossier : Madame le Maire et Monsieur GRANGE

Madame le Maire rappelle que nous avons eu un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes concernant les exercices 2013 à 2018.

Vu le rapport des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes sur les exercices 2013 à 2018 du 13/12/2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 29/06/2020,

Vu la délibération 041_DL2020 du Conseil Municipal de Dardilly,

Vu le courrier n°D211431 du 28 juin 2021 de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes invitant madame le Maire à présenter un rapport mentionnant les actions que la commune a entreprises à la suite des observations,

Pour rappel, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes indiquait en décembre 2019 un certain nombre de constats.

La Chambre régionale des comptes faisait observer que les produits de gestion sont de 11,4 M € en 2018 et les charges de gestion de 8,8 M €.

La baisse des dotations de l'État et le renchérissement des dépenses de personnel, consécutif à l'intégration de la Maison Petite Enfance dans le budget communal, ont contribué à une relative stagnation des produits de gestion.

L'autofinancement (CAF) était cependant resté solide, la CAF nette demeurant inchangée à 2,4 M €. La commune a financé les 19 M € d'investissement engagés pendant la période 2013-2018, sans difficulté et sans recours à l'emprunt. La trésorerie de la collectivité s'avère quant à elle particulièrement conséquente à 4,1 M €.

La situation financière de Dardilly apparaît saine et compatible avec la conduite de projets d'investissements à un niveau équivalent à celui enregistré sur la période 2013-2018, à la condition de poursuivre les efforts de maîtrise des effectifs et des charges à caractère général.

La commune gagnerait également à améliorer son pilotage budgétaire, par exemple en mettant en place un programme pluriannuel d'investissements ou en ayant recours aux autorisations de programme et aux crédits de paiement si elle envisage de réaliser de nouvelles opérations d'équipement.

Concernant les ressources humaines, les effectifs de la commune ont augmenté à la suite de l'intégration des 17 agents de la Maison Petite Enfance, auparavant gérés par le CCAS. En outre, le repyramidage du personnel communal au profit d'agents de catégorie A et B a favorisé l'accroissement de la masse salariale.

Au titre de la gestion des ressources humaines : la commune ne dispose pas d'outils pour suivre précisément l'effectif des agents contractuels, notamment les vacataires.

Concernant le régime indemnitaire, la commune a continué à attribuer à ses agents une prime annuelle en l'absence de délibération nécessaire pour verser légalement cette prime. Cette situation pourrait être régularisée dans le cadre du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

La commune est également invitée à aligner le temps de travail du personnel communal sur le seuil réglementaire de 1 607 heures, en supprimant les « jours du maire » et les « jours d'ancienneté ».

Concernant l'éclairage public, la commune a réalisé des travaux importants de modernisation de son réseau pour un montant de 813 068 €. Dans le même temps, elle a procédé à l'extinction nocturne sur certains axes et sites pour minimiser la consommation électrique et la pollution lumineuse. L'ensemble de ces mesures a permis de réduire la facture électrique de 30 %, sans réduire les dépenses d'électricité. Faute d'indicateur de suivi, la collectivité n'est pas en mesure d'analyser avec précision les effets de chaque mesure où l'investissement est mis en œuvre, tant du point de vue énergétique que financier.

En conclusion la Chambre Régionale des Comptes mentionnait 5 recommandations qui sont les suivantes :

Madame le Maire passe la parole à Monsieur GRANGE, adjoint aux Finances.

1 - Mettre en œuvre une programmation pluriannuelle des investissements ;

2 - Définir une procédure de suivi des effectifs, en équivalent temps plein de la commune ;

3 - Modifier l'organisation du temps de travail des services communaux, en vue de respecter l'obligation annuelle de travail de 1 607 heures ;

4 - Évaluer l'impact des différentes mesures de rationalisation du réseau d'éclairage sur la consommation électrique et la dépense associée ;

5 - Actualiser l'état des lieux du réseau d'éclairage public effectué en 2010.

Depuis cette date, la municipalité a engagé les travaux d'études et de chiffrages qui ont abouti aux réalisations concrètes suivantes :

1 – la programmation pluriannuelle des investissements 2020-2026 présentée et votée lors du Conseil municipal du 05 juillet 2021.

Monsieur GRANGE dit qu'ils ont été très surpris de cette recommandation car cela fait 3 mandats c'est à dire depuis 2001, que les Plans de Mandat sont votés au Conseil Municipal. Cela a été signalé à la Cour des Comptes mais comme ils sont souverains dans leurs recommandations, ils l'ont laissée. Donc, cette recommandation est d'autant plus facile à réaliser qu'elle se faisait déjà depuis 18 ans.

2 – *Monsieur GRANGE dit que c'est quelque chose qui ne se faisait pas. Le service du personnel suivait les frais de personnel, donc les salaires et charges sociales en euros mais pas les effectifs. C'est une notion que nous retrouvons souvent dans les entreprises qui s'appelle les heures travaillées. Les Ressources Humaines ont donc mis en place la définition d'une procédure de suivi des effectifs, en équivalent temps plein de la commune avec un outil (tableau Excel) qui détermine le nombre exact des ETP rémunérés sur l'année en cours avec le comparatif en dépenses du BP de l'année et du Compte administratif de l'année.*

BP 2020	ETP BP 2020	Réalisé 2020	ETP réalisé 2020
5 346 184 €	126.89	5 310 430.50 €	126.38

3 – la délibération du 17 décembre 2019 relative à la modification du temps de travail en conformité avec les exigences de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur GRANGE rappelle que lors de la délibération du 17 décembre 2019 avant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, nous nous sommes mis en conformité avec les exigences de la CRC. Il nous rappelle que la CRC a fait des contrôles dans la plupart des communes sur la Métropole. Cette recommandation sur les 1 607 heures a été faite pratiquement dans toutes les communes puisque beaucoup d'entre elles, comme nous, pratiquaient ce qu'on appelle le « jour du Maire » et les « jours d'ancienneté ». Donc conformément à ce qui a été demandé nous les avons supprimés.

4 et 5 -Touchée par le contexte de la pandémie de Covid-19, et faisant face sur le terrain à des besoins exprimés par les habitants prioritaires, la municipalité a mis au second plan les deux recommandations concernant plus spécifiquement l'éclairage public. Lors de l'examen de la PPI, il est envisagé de décaler la mise en œuvre de ces recommandations sur 2022-2023, sachant que le SIGERLY réoriente également sa politique générale d'éclairage public en direction des communes.

Des échanges seront noués cet automne pour mieux connaître les engagements nouveaux du comité syndical du SIGERLY et ils pourraient être de nature à faire potentiellement évoluer le champ d'application de cette politique publique menée par la commune de Dardilly.

Monsieur GRANGE rappelle que nous avons longuement débattu lors de la commission finances en juin 2020 et que nous avons délibéré en juin 2020 également.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation

Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA

DÉCIDE

1°/ D'indiquer que des préconisations ont déjà été mises en place à savoir :

- La réflexion sur un plan pluriannuel d'investissements pour le mandat 2020-2026 comme cela a été réalisé pour la période 2014-2020 ;

- Le travail en lien avec l'éditeur du progiciel RH et Finances pour aboutir à une solution technique au dernier trimestre 2020 pour suivre les effectifs ;

- La délibération n° 067_DL2019 du 17 décembre 2019 sur la suppression des jours du maire et des jours d'ancienneté.

2°/ De préciser que donneront lieu à des consultations publiques pour les années :

- L'actualisation du réseau d'éclairage public en 2022 ;

- L'évaluation de l'impact économique des mesures de rationalisation de l'éclairage public en 2023.

Avant de passer la parole à Monsieur MARTIN, Madame le Maire souhaite donner des précisions sur le travail réalisé par la Métropole sur les financements qu'ils allaient accorder aux communes dans le cadre de ce nouveau mandat. Elle ne va pas rentrer dans le détail de la PPI qui aujourd'hui est un sujet dont on reparlera certainement mais sur le Fonds d'Intervention Communal pour les travaux de voiries dans les communes. Ils ont fait quelque chose qui est extrêmement intéressant et qui n'existait pas. Ils ont calculé la participation de la Métropole aux communes en se basant sur le nombre d'habitants et sur les kilomètres carrés de voiries. Ce qui est une bonne idée car par exemple pour une toute petite commune qui a beaucoup moins de voiries que Dardilly, nous avons le même montant de Fonds d'intervention Communal que cette commune. Donc le recalcul a fait que bien évidemment il y a eu des communes qui ont eues des montants plus importants et c'est notre cas puisque nous avons 60 000 € et nous sommes montés à 93 000 €. Par contre, les petites communes qui elles avaient bénéficié par exemple de 60 000 € comme nous, ne bénéficient plus que de 25 000 € et encore parce qu'il y a eu une renégociation pour rééquilibrer l'enveloppe globale de façon à ce qu'il y ait un minimum pour ces petites communes.

2 – Travaux sur voirie communautaire - Versement d'un fonds de concours par la commune de Dardilly à la Métropole de Lyon dans le domaine de la voirie

Rapporteur du dossier : Monsieur MARTIN

Monsieur MARTIN dit que le Fonds d'Initiative Communal comme son nom l'indique est à l'initiative de la commune. Cela veut dire que les investissements que nous réalisons sont à la fois pour sécuriser le déplacement des piétons, l'accessibilité et également un peu les voitures. Nous avons une dizaine de projets qui ont été initiés sur l'année 2021. Nous votons cette délibération en fin d'année mais il y a beaucoup de choses qui ont été réalisées sur le 1^{er} semestre. Nous n'allons pas revenir sur les 10 points, on peut les retrouver sur le site de la Mairie mais au moins sur 3 ou 4 choses intéressantes.

La première concerne la nationale 6 qui, à la demande des riverains, est la pose de bordures afin de sécuriser le passage piéton et notamment l'arrêt de bus car les gens traversent la nationale. Cela a été réalisé fin juin. Nous avons aussi réalisé une création de trottoir et passage piéton chemin des Mouilles et une prolongation de trottoir sur le chemin du Combert qui descend sur la Fouillouse où il est prévu d'installer 3 mobiliers urbains ou candélabres. Et enfin, suite à la réception d'une pétition de 70 riverains du Chemin de Traine Cul, la mairie a validé l'installation de ralentisseurs prévue fin octobre, pour sécuriser la partie où il y a les nouvelles constructions. Pour aller plus loin, nous allons également retravailler au niveau du virage de la ferme PERRA, la partie cheminement pour les piétons et les vélos et revoir le carrefour de la Brochetière.

Monsieur MARTIN souhaiterait que nos habitants intègrent et utilisent l'application ILLIWAP pour voir en direct les informations sur les voiries et ce qui se passe dans leur quartier.

Monsieur ROBERT ose espérer que l'on parle du chemin du Pelosset pour les nuisances automobiles, excès de vitesse, nombre de voitures, pollution. Nous avons parlé il y a quelques mois du fameux chemin de Charbonnières qui devait être ouvert en semaine et fermé le week-end. A priori cela ne s'est pas fait et donc la situation subsiste.

Monsieur MARTIN rappelle que nous avons déjà évoqué le sujet. Dardilly étant très étendu, nous sommes obligés de traiter quartier par quartier. Il nous rappelle qu'il y a déjà eu des travaux de sécurisation du Pelosset, il est à 30 km/h du début de la nationale jusqu'au centre bourg. Nous avons créé des trottoirs et réalisé un alternat. Donc il y a des choses qui ont été faites au Pelosset, les riverains nous les avons entendus et aujourd'hui nous avons fait ce qui était possible de faire avec la configuration du chemin.

Monsieur ROBERT dit que c'est une approche qui a été faite et qui a pris 6 ans mais maintenant il faut peaufiner et terminer ce qui a été commencé.

Madame FOURNILLON dit que dès que cette délibération sera votée, elle reviendra sur le chemin du Pelosset. Elle a eu l'occasion de rencontrer des habitants du Pelosset samedi quand ils sont venus chercher leur composteur et elle nous redira ce qu'elle leur a dit.

Les dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiées par la loi n°2004-809 du 13 août 2004, permettent à une commune membre d'une Communauté urbaine de verser, à cette dernière, un fonds de concours, et ce, pour contribuer à la « réalisation » ou au « fonctionnement » d'un « équipement », le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds.

Dans ce cadre, la Commune de Dardilly souhaite, sur le fondement des dispositions légales précitées, verser à la Métropole de Lyon un fonds de concours, et ce, en vue de la réalisation de travaux sur la voirie communautaire existante.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, « d'accords concordants », exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

L'octroi du fonds de concours communal à la Métropole de Lyon fait l'objet d'une convention formalisée entre la Commune et la Métropole de Lyon, bénéficiaire du fonds de concours.

Les opérations de voirie retenues pour l'année 2021 à hauteur de 193 000 € (financement 50 % Métropole et 50 % Dardilly) s'établissent ainsi :

- Chemin du Cogny : élargissement de trottoir sur l'accotement pour la création d'un cheminement piéton.
- Chemin de Traîne Cul : amorce du cheminement mode doux et pose de ralentisseurs.
- Chemin du Combert : création d'un trottoir entre la route de la Tour de Salvagny et l'allée des Abeilles.
- Intersection allée de l'Aurore et chemin de la Liasse : modification et amélioration du cheminement piéton.

L'objet du fonds de concours est de contribuer aux dépenses d'investissements, réalisées par la Métropole de Lyon dans le cadre de travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Le montant du fonds de concours est fixé à 96 500 € TTC et versé par la Commune de Dardilly en une seule fois après la signature de la convention relative au versement d'un fonds de concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation

Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA

DÉCIDE

1°/ D'approuver le versement de 96 500 € par la Commune de Dardilly pour le fonds de concours afin de contribuer à la réalisation des travaux définis dans le cadre du FIC 2021.

2°/ D'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Commune de Dardilly à la Métropole de Lyon pour des opérations réalisées dans le cadre d'un cofinancement.

Madame le Maire dit qu'avant de passer à la délibération suivante elle souhaite répondre à Monsieur ROBERT. Elle rappelle qu'il y a eu un recours de la Métropole contre le Maire d'Écully lorsqu'il avait refusé de signer les travaux qui pourtant avaient été validés par les ABF. Malheureusement la Métropole a perdu. Cela veut dire qu'aujourd'hui le nouveau Maire d'Écully dit qu'il souhaite rouvrir le

chemin de Charbonnières à condition que ce soit en sens unique et que ce soit fermé le week-end. Mais pour rouvrir ce chemin, il faut que des travaux soient effectués et les travaux qui avaient été proposés n'ayant pas été signés par le Maire à l'époque, la Métropole aujourd'hui retravaille sur un projet de consolidation et va redéposer un dossier qui sera proposé à l'ensemble des 3 maires d'Écully, Dardilly et Charbonnières, concernés par la remise en circulation de ce chemin. Il faut reconnaître que la consolidation de ce chemin représente un montant financier important. Ce que Madame le Maire peut dire et elle l'a dit aux personnes qui l'ont interpellée samedi, oui le chemin de Charbonnières va rouvrir, oui lorsque les travaux auront été de nouveaux proposés à la DREAL et aux ABF mais il ne faut pas s'attendre à ce que ce chemin de Charbonnières rouvre avant plusieurs mois voire plusieurs années et ce malgré toute sa bonne volonté. Madame le Maire va proposer une réunion en mairie avec les riverains du Pelosset pour leur redire ce que qu'elle vient de dire et peut-être envisager aussi un sens unique au Pelosset en travaillant sur les deux extrémités où il y a des riverains. Cette réunion publique avec les riverains servira à faire le point de tout ce qu'il y a été fait et permettra d'envisager des solutions afin d'attendre la réouverture du chemin de Charbonnières.

3 – Financement par fonds de concours de l'opération de dissimulation des réseaux chemin de la Crépillère / rue du Barriot

Rapporteur du dossier : Monsieur MARTIN

Monsieur MARTIN n'a pas rebondi sur ce qu'avait dit Monsieur GRANGE sur la Chambre Régionale des Comptes mais elle a fait un amalgame. La commune a beaucoup travaillé sur l'amélioration de notre éclairage public, la baisse des kWh consommés mais la Chambre Régionale des Comptes a oublié que les taxes ont fortement augmenté sur l'éclairage et notamment les taxes sont venues amputées directement les baisses de consommation que nous avons eues.

Monsieur MARTIN rappelle que la commune a choisi depuis 25 ans de réaliser l'enfouissement de certains réseaux lorsqu'il y a des travaux sur les voiries ou sur les trottoirs. Cet enfouissement des réseaux est à la charge exclusive des communes. Enedis ne paie rien ce sont les Dardillois qui paient l'enfouissement des réseaux. La ville a délégué l'enfouissement au SIGERLY par une convention. Il travaille sur l'enfouissement, sur la méthodologie et sur le suivi des travaux sur la commune. Pour financer ces investissements il y a deux méthodes : la méthode simple c'est-à-dire on donne au SIGERLY carte blanche au niveau financier et on étale sur 15 ans le règlement annuellement mais nous payons donc dans ce cadre-là, les taux d'intérêts que le SIGERLY obtient lorsqu'il fait des prêts pour pouvoir faire les réalisations d'enfouissement des réseaux.

La trésorerie de la commune le permettant, l'équipe municipale a préféré et décidé de payer 75 % directement au SIGERLY car on ne peut pas payer plus et le SIGERLY étale les 25 % restant sur les 15 ans. Donc on fait une économie assez substantielle lorsque l'on choisit ce mode de règlement.

L'enfouissement de la Crépillère correspondant à tout ce que Monsieur MARTIN vient de nous dire. Construction d'un immeuble, création d'un trottoir, enfouissement des réseaux. Après discussions et accord, le promoteur prendra à sa charge un certain nombre de choses et la commune installera de nouvelles sources lumineuses à led. Le montant total est de 262 000 € hors mobilier urbain. Lorsque que l'on paie l'enfouissement au SIGERLY, la partie des candélabres ou sources lumineuses est à la charge de la commune. Ce qui représentera ici 40 000 € et donnera globalement un montant total de 300 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-26 : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être

versés entre le syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée. »

La commune a délégué au SIGERLy les compétences optionnelles « dissimulation coordonnée des réseaux » et souhaite financer par fonds de concours l'opération citée en objet dont le montant restant à charge de la commune est de 262 000 €.

La commune financera cette opération par un fonds de concours dans la limite de 75% de la dépense, soit une somme de 196 900 €.

Dès le lancement du bon de commande prescrivant le début des études, le SIGERLy maître d'ouvrage, émettra un titre de recette égal à cette somme.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- financer sur le budget 2021 l'opération de dissimulation des réseaux du chemin de la Crépillère et de la rue du Barriot en versant au SIGERLy un fonds de concours d'un montant de 196 900 €.
- préciser que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la commune, chapitre 204, article 20415,
- autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation

Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA

DÉCIDE

1°/ De financer sur le budget 2021 l'opération de dissimulation des réseaux du chemin de la Crépillère et de la rue du Barriot en versant au SIGERLy un fonds de concours d'un montant de 196 900 €.

2°/ De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la commune, chapitre 204, article 20415.

3°/ D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 – Signature de la convention tripartite relative au raccordement électrique des mobiliers urbains avec la Métropole de Lyon et le titulaire du marché d’abris bus JC DECAUX

Rapporteur du dossier : Monsieur MARTIN

Monsieur MARTIN rappelle que les abris bus sont branchés sur l’éclairage public. Il y en a 38 sur la commune. Cette convention est métropolitaine, ce n’est pas Dardilly qui a été négociée avec JC DECAUX. Nous allons toucher la somme forfaitaire annuelle de 40 € et nous recevrons à peu près 2 000 € de consommation d’énergie pour l’année 2020.

Dans le cadre de l’installation de mobiliers urbains sur le domaine public, la Métropole de Lyon a conclu un marché public avec la société JC Decaux pour la gestion d’abris voyageurs et les panneaux d’information sur l’ensemble du territoire.

Afin d’apporter un confort d’attente aux usagers et un sentiment de sécurité, les abris voyageurs des stations de transports publics sont éclairés.

Une convention tripartite entre la commune de Dardilly, la Métropole de Lyon et la société JC Decaux, titulaire du marché mobilier, permet de définir les modalités de prise en charge des consommations électriques, des conditions de raccordement au réseau d’éclairage public et de l’entretien des installations électriques.

La convention définit l’indemnisation des frais d’électricité des 38 abris bus présents sur notre commune pour un montant forfaitaire de 40 € annuel (révisable) et une consommation sur la base du prix du kWh (0,14€ en 2019 actualisable chaque année) et de la consommation effective relevée (exemple 14 257 kWh en 2020).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation

Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA

DÉCIDE

1°/ D’autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite qui couvre la durée totale du marché de 2018 à 2032, jointe en annexe.

5 – Demande de garantie d'emprunts de la société ERILIA pour la réalisation de 12 logements locatifs conventionnés, opération Résidence le Belvédère, route d'Écully

Rapporteur du dossier : Monsieur LANASPÈZE

Monsieur LANASPÈZE rappelle que cette délibération porte sur la garantie d'emprunts pour la résidence le Belvédère qui est en cours de construction. Dans cette résidence, il va y avoir 12 logements aidés ou conventionnés et la loi institue que le bailleur social, ERILIA peut bénéficier d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le montant total de cet emprunt est de 1 252 725 euros. Pour cet emprunt, il est dit que la commune amène sa garantie à hauteur de 15 % et la Métropole amène sa garantie à hauteur des 85 % restant. De mémoire de dardillois, la garantie d'emprunt n'a jamais été activée.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat et particulièrement du logement aidé, la commune a accordé le 26 Juin 2018 un permis de construire n° PC 69072 1700062 pour la construction d'un programme de 36 logements dont 12 logements locatifs conventionnés sur un terrain situé 18 Route d'Écully à Dardilly.

Dans le cadre de cette opération et l'acquisition des 12 logements locatifs conventionnés, la société ERILIA (l'emprunteur) doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des emprunts, pour lesquels la garantie de la commune de Dardilly est sollicitée.

Caractéristiques financières :

La commune de Dardilly doit accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 15% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 252 725,00€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de 9 lignes est destiné à financer l'opération de construction neuve en VEFA comprenant 12 logements locatifs conventionnés.

(Voir tableaux Annexe 1 – Demande de garantie d'emprunt de la société ERILIA pour la réalisation de 12 logements locatifs conventionnés situés 18 Route d'Écully – contrats de prêts.)

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que la Métropole de Lyon accorde sa garantie pour le restant des contrats prêts soit à hauteur de 85 % de leur montant.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la demande formulée par la société ERILIA en date du 12 Mars 2021,

Vu les contrats de prêts N°120084 et N°120081 signés entre la société ERILIA (l'emprunteur) et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la demande de garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour un montant de total 187 908,75 € formulée par la société ERILIA afin de permettre le financement de la construction de 12 logements locatifs conventionnés sur un terrain situé 18 Route d'Écully.

Monsieur CAPPEAU a bien compris que la commune et la Métropole garantissent l'emprunt fait par la Caisse des Dépôts au bailleur ERILIA. Mais si ERILIA faisait défaut, quelles garanties la commune à de se faire rembourser par ERILIA ?

Monsieur LANASPÈZE répond que c'est une très bonne question et que des garanties établies, nous n'en avons pas mise à part que l'on pourrait discuter sur la partie foncière ou de la contrepartie de l'emprunt qui sont des éléments tangibles.

Monsieur CAPPEAU dit que certes ERILIA a pignon sur rue mais de grands groupes industriels avaient pignon sur rue depuis des années et ils ont disparu.

Monsieur LANASPÈZE dit qu'ERILIA en la matière, bénéficie d'actif dans cette résidence.

Monsieur CAPPEAU répond qu'il vaut toujours mieux avoir en garantie un nantissement ou autre chose.

Monsieur CAVERT demande s'il y a déjà eu un cas où le bailleur à fait défaut.

Monsieur LANASPÈZE répond que non.

Madame FOURNILLON souhaite juste ajouter que de mémoire de vie municipale il n'y a jamais eu une demande de garantie d'emprunt par un bailleur social et que dirigeant elle-même une société anonyme d'HLM et qu'elle avait cette demande de garantie d'emprunt auprès de collectivité. Elle dit que c'est presque étatique, c'est quelque chose qui se passe dans toute la France. En 15 ans elle n'a jamais vu un bailleur social faire jouer cette garantie auprès de collectivités. En résumé c'est une garantie classique et obligatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 4 abstentions, 0 sans participation

Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DEcq-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur MABIALA

Abstention : Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS

DÉCIDE

1°/ D'accorder sa garantie à hauteur de 15,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 127 069,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 120084 constitué de 5 lignes du Prêt.

2°/D'accorder sa garantie à hauteur de 15,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 125 656,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 120081 constitué de 4 lignes du Prêt.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

3°/ D'accorder la garantie d'emprunt de la commune aux conditions suivantes :

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4°/ De s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

5°/ D'autoriser Madame le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

6 – Conventions relatives à la mise en œuvre de la politique 1% Paysage, développement et cadre de vie – Liaison autoroutière A89/A6

Rapporteur du dossier : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la politique du « 1% paysage et développement » a été engagée en 1989 sur les autoroutes A75 et A20, puis a été progressivement étendue aux grandes infrastructures à caractéristiques autoroutières.

Elle a été encadrée successivement par les circulaires interministérielles du 12 décembre 1995, du 31 mars 2005 et du 29 juillet 2016.

Cette politique du « 1% Paysage et développement » a pour objectif de faire de la valorisation des paysages un facteur de développement économique et touristique. Elle concourt à l'amélioration du cadre de vie, dont le paysage est une composante essentielle.

Elle s'appuie sur une démarche menée en étroite collaboration avec les collectivités et les acteurs locaux et produit un « effet levier » fort pour développer des projets exemplaires et des actions en faveur des paysages aux abords des nouvelles infrastructures routières.

En ce sens, elle traduit la volonté de l'État d'encourager les collectivités locales riveraines des infrastructures à tirer parti de l'investissement réalisé.

Dans le cadre de l'application de la politique 1% paysage, développement et cadre de vie aux collectivités locales concernées par la liaison autoroutière A89/A6, le dossier d'axe a été produit par la Dréal Auvergne-Rhône-Alpes en octobre 2020 et validé par la Commission Nationale de Gestion et de Suivi en date du 30 Mars 2021.

La valeur d'ensemble de la participation d'APRR à ce titre est fixée par référence au montant de l'estimation figurant au Dossier des Études Préalables Modificatif (DEPM) de la liaison A89/A6 approuvé par la Décision Ministérielle du 18 octobre 2013, soit 1,4M€ HT en valeur juillet 2012.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur LANASPÈZE qui va expliquer les 6 conventions proposées.

Monsieur LANASPÈZE rappelle que ces six conventions proposées sont bornées dans le temps et qu'elles sont valables jusqu'au 31 décembre 2024. Sur ces conventions pour 1 € engagé par APRR, la commune devra engager 1 €.

Les 3 premières concernent le cadre de vie donc il laisse la parole à Monsieur MARTIN.

Monsieur MARTIN explique que le chemin des Diligences est un chemin commun avec Limonest et qu'il a tout simplement besoin d'être réaménagé donc rien de particulier.

Concernant l'aménagement du chemin de la Brochetière, la Métropole est en train de réfléchir sur la possibilité de créer une grande aire de co-voiturage entre la Tour de Salvagny et Dardilly. Et donc l'idée c'était de pouvoir amener les piétons et les vélos de cette aire de co-voiturage au centre de la commune. L'aménagement du chemin piétonnier de Traine-Cul entre le Bourg et Montcourant permettrait aux enfants et aux parents d'aller du centre Bourg jusqu'au centre de loisirs de la Beffe. Sachant que cette convention ne prendra en charge qu'une partie de l'aménagement et l'autre partie sera prise en charge par la Métropole. Ce sera peut-être l'objet de plusieurs fonds d'initiatives communales.

Monsieur LANASPÈZE reprend la parole pour nous présenter la 4^{ème} et 5^{ème} convention.

Concernant la mise en œuvre du plan de gestion des Vallons de Serres, de Beffe et des Planches, il faut noter que ces actions viennent en sus des actions du Plan Nature.

Concernant la valorisation de la zone humide et du cheminement le long de l'ancien étang du Bois de Pic, cela permettrait une remise en service du sentier des Moines, sur l'intégralité de son parcours.

Monsieur LANASPÈZE laisse la parole à Monsieur PAGET pour présenter la dernière action.

Monsieur PAGET dit que cette dernière action a pour objectif de valoriser ce patrimoine méconnu et de retrouver l'inscription de ce monument dans son site en redécouvrant des perspectives paysagères peu à pas boisées au court du temps. A son origine, le fort du Paillet n'avait aucun arbre et aujourd'hui il est envahi d'arbres qui créent des désordres à l'intérieur du bâtiment, principalement des entrées d'eau dégradant fortement parfois certaines pièces. La première action sera de supprimer un bon nombre de ces arbres qui sont des acacias, sans aucune valeur. Le but est que le fort puisse être aperçu depuis l'A89. Il y aura la mise en place d'une signalétique, de belvédères qui permettront de donner une vue par le chemin de contournement et également d'une lunette et table d'orientation afin de repérer les différents monts. Ce sera donc une valorisation pédagogique et touristique permettant d'offrir des espaces d'accueil et de découverte et ainsi faire rayonner l'histoire de ce fort.

Dans le cadre de cette politique, six conventions sont proposées pour la commune de Dardilly et annexées à la présente délibération pour permettre le financement des projets suivants :

Numéro convention de réalisation	Intitulé de l'action	Montant éligible au 1% HT	Montant APRR en € HT	Communes
N°2.1.0068	2.1 Réaménagement du chemin des Diligences et du chemin de la Station le long du Sémanet	189 000 € Projet financé au prorata	94 500 €	Dardilly, Limonest, Lissieu

		entre les trois communes		
N°2.2.0069	2.2 Aménagement du Chemin rural de la Brochetière/Folle Avoine comme lien et lieu de découverte du paysage agricole (via le parking de covoiturage à Dardilly) et traitement des limites parcellaires	160 000 €	80 000 €	Dardilly
N°2.3.0070	2.3 Chemin piétonnier de Traine-Cul entre le Bourg et Montcourant, un vecteur de lien et de découverte des paysages agricoles	53 000 €	26 500 €	Dardilly
N°2.4.0071	2.4 Mise en œuvre d'actions paysagères du plan de gestion des vallons de Serres, Beffe et Planches	50 000 €	25 000 €	Dardilly
N°2.5.0072	2.5 Valorisation de la zone humide et du cheminement le long de l'ancien étang du Bois de pic et création d'un espace de découverte	100 000 €	50 000 €	Dardilly, Métropole de Lyon
N°3.1.0074	3.1 Restauration et valorisation du Fort du Paillet	80 000 €	40 000 €	Dardilly

Il est ainsi proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les six projets de convention proposés et d'autoriser Madame Le Maire à les signer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les projets de conventions,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les six projets de convention proposés et d'autoriser Madame Le Maire à les signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation

Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur

FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA

DÉCIDE

1°/D'approuver les termes des six conventions proposées pour les projets suivants :

- 2.1 Réaménagement du chemin des Diligences et du chemin de la Station le long du Sémanet,
- 2.2 Aménagement du Chemin rural de la Brochetière/Folle Avoine comme lien et lieu de découverte du paysage agricole (via le parking de covoiturage à Dardilly) et traitement des limites parcellaires,
- 2.3 Chemin piétonnier de Traine-Cul entre le Bourg et Montcourant, un vecteur de lien et de découverte des paysages agricoles,
- 2.4 Mise en œuvre d'actions paysagères du plan de gestion des vallons de Serres, Beffe et Planches,
- 2.5 Valorisation de la zone humide et du cheminement le long de l'ancien étang du Bois de Pic et création d'un espace de découverte,
- 3.1 Restauration et valorisation du Fort du Paillet,

2°/ D'autoriser Madame le Maire à signer ces conventions, et tout autre document, qui s'y rattache.

7 – Convention d'usage d'un terrain et de partenariat concernant la création et la gestion d'un site de compostage collectif à Dardilly

Rapporteur du projet : Madame le Maire

La Ville de Dardilly est propriétaire d'un terrain situé à l'intersection de la Rue de la Poste et de l'Allée de la Bretonnière, utilisé comme square et aire de jeux pour enfants.

Cet espace a été repéré pour accueillir un composteur collectif de proximité dont l'initiative est portée par un groupe d'habitants organisé en association loi 1901 depuis début 2021. L'Association « Dardilly en Transition » a pour objet de « favoriser la transition vers une société plus solidaire et équitable, plus économe en énergie et en ressources naturelles », notamment en favorisant des pratiques de réduction des déchets.

L'association « Dardilly en Transition », en concertation avec les services de la ville et le CCAS, prévoit l'installation d'un composteur collectif de proximité au sein du square précité, accompagnée en cela par la Métropole de Lyon.

Afin de concrétiser le projet, il est proposé de mettre ce terrain à disposition de l'association Dardilly en Transition, par convention d'occupation temporaire pour une durée de trois ans, à titre gratuit et sans exclusivité.

Madame GABAUDE souhaite ajouter que la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte va imposer aux collectivités d'ici 2025, de trier les déchets organiques à la source et nous avons engagé

une réflexion entre élus, agents et quelques citoyens pour élaborer une stratégie de développement de compostage de proximité. D'ici 2023 la Métropole a décidé de subventionner l'installation de composteurs individuels et collectifs. Nous avons noté une forte appétence des Dardillois puisque 170 composteurs individuels ont été distribués. En concertation avec l'association « Dardilly en transition » nous avons souhaité offrir au Dardillois qui vivent dans des logements collectifs, l'opportunité de composter aussi. « Dardilly en transition » a accepté de déposer une demande via Toodego pour un premier composteur collectif. Au préalable, nous avons eu des échanges entre élus et membres de l'association pour organiser la gestion du compostage collectif avec l'appui de bénévoles. La demande a été acceptée par la Métropole et à l'entrée de l'hiver nous aurons le premier composteur collectif sur la commune. Cette délibération porte sur la convention d'usage du terrain et le partenariat avec l'association pour la création et la gestion d'un premier site de compostage collectif.

Madame DE LA RONCIÈRE demande si le jardin d'enfant sera impacté ?

Madame GABAUDE dit qu'il n'y aura pas d'impact. Le composteur sera séparé de l'aire de jeux par un grillage et accessible uniquement depuis la rue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation

Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA

DÉCIDE

1°/ D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'usage d'un terrain et de partenariat concernant la création et la gestion d'un site de compostage collectif à Dardilly.

8 – Modification du tableau des emplois : promotion interne service Urbanisme

Rapporteur du projet : Monsieur LANASPÈZE

Les missions du service Urbanisme requièrent une technicité particulière, dont :

- l'instruction des autorisations du droit du sol (CUB/DP/PC/PA/PD),
- le suivi et l'animation de la commission autorisation du droit du sol,
- la gestion et le suivi de la TPLE, des demandes d'enseignes et de publicité,
- l'instruction des demandes de notaires en lien avec l'assistante du service,
- le suivi administratif des différents dossiers et coordonner la gestion courante,
- le renseignement du public et des pétitionnaires au sujet du droit des sols, du cadastre et de la gestion des permis de construire et aux autres autorisations d'urbanisme,
- la participation aux travaux relatifs à la révision générale du PLU-H de la Métropole de Lyon,
- la gestion du marché forain en lien avec le placier et le directeur du service,
- le remplacement du responsable de service en cas d'absence.

Compte tenu de ce contexte, Madame le Maire propose la création d'un poste de rédacteur à temps complet et ce à compter du 1er octobre 2021.

Un adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (poste créé par délibération 045_DL2017 du 26/09/2017) remplit les conditions pour être nommé au grade de rédacteur dans le cadre de la promotion interne et figure sur la liste d'aptitude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation

Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE, Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA

DÉCIDE

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1er octobre 2021 :

- 1 adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

+ 1 rédacteur à temps complet

2°/ Que la rémunération est fixée en fonction du grade et de l'échelle du grade de rédacteur.

3°/ Que les crédits correspondants au règlement des dépenses résultant de la présente délibération sont inscrits au budget 2021, compte 64.

9 – Modification du tableau des emplois : réduction temps de travail d'un adjoint d'animation

Rapporteur du projet : Madame SCHREINEMACHER

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'un adjoint d'animation doit réduire son temps de travail. Sous couvert de la demande de l'agent et de l'avis de la médecine du travail, il convient de procéder à la modification du temps de travail de ce poste. Il sera destiné exclusivement au temps de restaurant scolaire.

Afin de procéder à ce changement, Madame le Maire propose la transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2e classe à temps non complet (24h hebdomadaire), créé par délibération n° 019_DL2021 du 2 mars 2021, en un poste d'adjoint d'animation principal de 2e classe à temps non complet (5h25 hebdomadaire), et ce à compter du 1er octobre 2021.

Vu l'avis du comité technique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 29 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 sans participation

Pour : Madame FOURNILLON, Monsieur GRANGE, Madame STÉRIN, Monsieur MARTIN, Madame SCHREINEMACHER, Monsieur PAGET, Madame DECQ-CAILLET, Monsieur LANASPÈZE, Monsieur FARGIER, Madame JAMBON, Madame LEVY-NEUMAND, Monsieur FRANCILLON, Monsieur JAILLARD, Madame BERERD, Monsieur DUPERRIER, Monsieur CAVERT, Madame GABAUDE,

Monsieur PONCHON, Monsieur PAUME, Madame BERTAGNOLLI, Madame LOSKA, Madame LETARD, Madame GIROUX, Monsieur AMBLARD, Monsieur CAPPEAU, Monsieur ROBERT, Madame DE LA RONCIÈRE, Madame TEIXEIRA VALPASSOS, Monsieur MABIALA

DÉCIDE

1°/ De modifier comme suit le tableau des effectifs et ce à compter du 1er octobre 2021 :

- 1 adjoint d'animation principal de 2e classe à temps non complet 24h hebdomadaire
+ 1 adjoint d'animation principal de 2e classe à temps non complet 5h25 hebdomadaire

2°/ La rémunération afférente à cet emploi correspondra à l'échelon détenu par cet agent – catégorie C – échelle C2

3°/ Que les crédits correspondant au règlement des dépenses résultant de la présente délibération seront inscrits au budget 2021, compte 64.

V – QUESTIONS DIVERSES

Madame DE LA RONCIÈRE souhaiterait savoir si la commune va inciter les Dardillois à tailler leurs haies car beaucoup de personnes se plaignent d'être gênées sur les trottoirs et sont parfois obligées de marcher sur la rue.

Monsieur MARTIN répond qu'il y a deux actions. Une qui se fait avec la Police Municipale et l'autre avec le service Technique. Après constat un petit mot de rappel est déposé dans la boîte aux lettres. En général cela se fait naturellement. Par contre, il reste des gens qui ne sont pas citoyens et qui ne taillent pas leurs haies de l'année. Donc il ne faut pas hésiter à le signaler au service Technique. D'autre part, il y a également une gêne pour les piétons par les poubelles qui restent sur les trottoirs.

Madame DE LA RONCIÈRE dit qu'elle a eu une autre demande de la part de Dardillois concernant les panneaux plantés dans les massifs de fleurs. Ils souhaitent savoir qui a décidé cela et combien de temps ils vont rester et combien cela a coûté ? Car ils trouvent cela d'une niaiserie assez affligeante.

Madame le Maire répond que les goûts et les couleurs.... C'est notre service Espaces Verts qui a demandé à notre service Communication s'ils ne pouvaient pas fabriquer des panneaux porteurs de messages, de ce qu'ils ressentent eux-mêmes et elle a trouvé ça très sympathique.

Madame DE LA RONCIÈRE propose de faire un article dans le magazine MULTIPLE afin d'expliquer cela.

Monsieur MARTIN ajoute que malgré ces messages cela n'a pas rendu certaines personnes plus respectueuses sur la route donc il faudrait peut-être faire des messages un peu plus communicants afin qu'ils respectent les trottoirs et la vitesse.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 19 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.

**Le Maire,
Rose-France FOURNILLON**